CONCOURS ORTHOPTISTE

Posté par: formations-concours Publiée le : 11/9/2008 11:06:16

Missions : II rééduque, sur prescription médicale, les personnes de troubles de la vision binoculaire souffrant (strabisme, problA"me d'accommodation, troubles d'efficacité insuffisance de convergence...). Développe les capacités visuelles résiduelles des malvoyants. Peut aussi des examens complémentaires d'exploration effectuer fonctionnelle (fond de I'oeil...) sous la responsabilité

et en la présence d'un médecin.Â

Conditions générale d'exercice

L'emploi/métier s'exerce en collaboration

avec les professions médicales et paramédicales, d'autres rééducateurs et des enseignants. L'orthoptiste salarié

> a des horaires de travail réguliers. L'orthoptiste libéral

horaires aux contraintes de la clientÃ"le. adapte ses

auprÃ"s des personnes du De plus en plus d'orthoptistes travaillent 3Ã"me et 4à me âge, Ã leur domicile ou dans les

maisons de retraite...

Compétences techniques de base

- Evaluer les capacités binoculaires du patient.

- Faire exécuter au patient des exercices

rééducation ou de réadaptation curatifs ou palliatifs adaptés Ã

son âge et à son handicap.

à intervalles - Contrà ler les progrà s réalisés

réguliers.

Compétences associées

- Posséder des connaissances en ergonomie.
- Connaître des techniques d'ergothérapie

pour la rééducation des malvoyants.

CompÃ©tences

liées à I'emploi

- Expliciter les consignes et les contraintes du

traitement au patient et à sa famille pour obtenir leur adhésion active.

- Comprendre la psychologie du malvoyant.

- Savoir s'adapter à des patients

d'âges trÃ"s différents (nourrisson à 4Ã"me âge).

> - Actualiser ses connaissances (congrÃ"s, lecture

journées de formation...). de journaux, livres techniques,

de

Formations et expérience

Cet emploi/métier est accessible à partir de

formations de niveau II obligatoirement sanctionnées par

le certificat de capacité d'orthoptiste. Celui-ci se prépare en 3 ans dans certaines unités de formation et de

recherche (UFR) de médecine qui ont une chaire d'ophtalmologie.

Une série d'équivalences existe pour la premiÃ"re

année d'étude sous conditions particulià res (stage ou

examen). Conditions d'admission au concours :

Le candidat se présentant au **concours orthoptiste** devra : Etre âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission. Etre titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou avoir satisfait à l'examen « Droit d'Entrée à l'Université ». Etre inscrit(e) en classe de terminale, l'admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du DiplÃ′me. Etre titulaire du certificat de Validation des Acquis Professionnels délivré par la DRASS. Â **Concours orthoptiste:** épreuves écrites Le **concours orthoptiste** présente deux épreuves d'admissibilité : **Biologie** : épreuve écrite d'une durée de 2 heures, notée sur 20 et affectée d'un coefficient 1 â€"â€"â€"Questions de cours, exercices, QCM, QROC, synthà ses de documents. **Physique** : épreuve écrite d'une durée de 2 heures, notée sur 20 et affectée d'un coefficient 1 â€"â€"â€"â€"Questions de cours, exercices, QCM, QROC, synthà ses de documents. Concours orthoptiste: épreuves orales Le candidat admissible aux épreuves écrites devra passer une épreuve orale d'admission. L'entretien devant un jury de professionnels, consiste en une évaluation des connaissances générales des candidats ainsi que de leurs aptitudes psychophysiques et psychotechniques.

Cette épreuve est notée sur 20 et est affectée d'un coefficient 2. L'entretien avec le jury est un moment décisif qu'il faut préparer avec des professionnels pour optimiser sa prestation. Â